



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse

Etat au 4 mars 2020 – Prière de vérifier l'état actuel sur [www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch)

Mise à jour 1.1

Les nouveautés depuis la dernière version sont **surlignées en jaune**

# Aide-mémoire pour les paroisses sur le coronavirus (COVID-19)

## Sommaire

I	Contexte .....	2
II	Posture fondamentale de l'Eglise: «un esprit d'amour et de maîtrise de soi» .....	2
III	Organes d'information et de contact .....	2
IV	Mesures .....	3
A	Mesures de précaution d'ordre sanitaire .....	4
B	Préparatifs d'ordre organisationnel .....	5
1.	Mise en œuvre de mesures de précaution d'ordre sanitaire .....	5
2.	Mesures opérationnelles .....	5
C	Pratique ecclésiale .....	6
1.	Principes .....	6
2.	Evénements et célébrations ecclésiales .....	6
a)	En cas de confirmation d'infection au coronavirus .....	6
b)	Evaluation des risques avant d'organiser un événement ecclésial .....	6
c)	Mesures durant l'événement ecclésial .....	7
3.	Une Eglise proche des gens .....	8
Annexe:	.....	9
A.	Liste des participantes et participants .....	9
1.	Exemple d'un formulaire imprimé .....	9
2.	Mise en œuvre d'un formulaire électronique (par exemple «Google Forms») .....	10
B.	Aide-mémoire des mesures à prendre .....	12
1.	Tous .....	12
2.	Présidence de paroisse / organe de contact désigné .....	12
3.	Conseil de paroisse et titulaires de ministères .....	12
4.	Secrétariat de paroisse .....	13
5.	Sacristaine/sacristain .....	13

## I Contexte

L'OMS a relevé l'épidémie de coronavirus (COVID-19) au rang de **situation sanitaire internationale**. Le coronavirus a entretemps également infecté un certain nombre de personnes en **Suisse**. Le 28 février 2020, le Conseil fédéral a par conséquent décidé d'interdire les **grandes manifestations** de plus de 1000 participants au moins jusqu'au 15 mars 2020. Les **manifestations plus restreintes** ne peuvent avoir lieu qu'après concertation avec les autorités cantonales compétentes. Les manifestations réunissant moins de 1000 personnes avec une participation internationale sont également interdites. Ces mesures étatiques visent à endiguer en Suisse la propagation du coronavirus en raison de rassemblements de personnes. **Il faut s'attendre à de nouvelles mesures de la part des autorités.**

Les **Eglises** sont également concernées. Par rapport au risque de propagation de la maladie, elles sont enjointes à agir de manière responsable et prudente tout en faisant preuve communion fraternelle. Le présent document, élaboré en étroite collaboration avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse, s'entend comme une **aide** pour les paroisses. Il sera **mis à jour au fur et à mesure** de l'évolution de la situation et publié sur la **page d'accueil** des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ([www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch); prière d'observer la date sur la première page).

Les **Eglises réformées Berne-Jura-Soleure**, en collaboration avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse, **observent la situation attentivement** et continueront de vous **informer en temps opportun**.

## II Posture fondamentale de l'Eglise: «un esprit d'amour et de maîtrise de soi»

Les Eglises **s'expriment et agissent** justement dans les situations critiques dans la certitude conférée par Dieu: «Car ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi.» (2Tim, 1,7). Le message biblique de la promesse divine ne justifie ni de minimiser la situation actuelle ni de succomber à la panique. Il entend nous aider à appréhender et analyser la réalité de manière lucide pour ensuite prendre des décisions appropriées et respectueuses des droits humains.

Les Eglises **prient** pour les victimes du coronavirus dans le monde et pour les personnes qui craignent pour leur vie et celles de leurs proches.

## III Organes d'information et de contact

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure prient les paroisses de **consulter régulièrement** les informations des **autorités** et de **respecter leurs recommandations**. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) met à disposition de plus amples informations sur la page [www.bag.admin.ch/bag/fr](http://www.bag.admin.ch/bag/fr) et a mis sur pied une ligne d'information téléphonique d'urgence (058 463 00 00).

Les paroisses doivent contacter les **autorités cantonales compétentes** pour évaluer les risques en cas d'organisation de manifestations ecclésiales:

Canton	Autorité	Lien	Téléphone
BE	Organe de conduite cantonal (OCCant)	<a href="http://www.be.ch/corona">www.be.ch/corona</a>	Tél. 0800 / 634 634 09 (entre 7h30 et 19h30)
SO	Kantonale Sonderstab Corona (Etat major spécial Corona)	<a href="https://so.ch/verwaltung/departement-des-innern/gesundheitsamt/kanton-saerztlicher-dienst/infektionskrankheiten/neues-coronavirus/">https://so.ch/verwaltung/departement-des-innern/gesundheitsamt/kanton-saerztlicher-dienst/infektionskrankheiten/neues-coronavirus/</a>	Tél.: 0800 112 117 (entre 10 et 16 heures)
	Kantonsärztlicher Dienst (Service du médecin cantonal): consultation pour manifestations de plus de 100 personnes)	<a href="https://so.ch/verwaltung/departement-des-innern/gesundheitsamt/kanton-saerztlicher-dienst/">https://so.ch/verwaltung/departement-des-innern/gesundheitsamt/kanton-saerztlicher-dienst/</a> <a href="mailto:lukas.fenner@ddi.so.ch">lukas.fenner@ddi.so.ch</a>	Tél.: 032 627 93 71
JU	Service de la santé publique	<a href="https://www.jura.ch/DES/SSA.html">https://www.jura.ch/DES/SSA.html</a>	Tél.: 032 420 51 20
	Pour les manifestations sportives: Office cantonal des sports	<a href="https://www.jura.ch/DFCS/OCS/Offices-des-sports-OCS.html">https://www.jura.ch/DFCS/OCS/Offices-des-sports-OCS.html</a>	Tél.: 032 420 34 50/56

Pour les questions d'ordre ecclésiastique, vous pouvez atteindre les **services généraux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure** comme suit:

Service	Courriel	Téléphone
Bureau de renseignements pour conseils de paroisse	<a href="mailto:auskunft.kgr@refbejuso.ch">auskunft.kgr@refbejuso.ch</a>	031 340 25 25 (entre 9 et 12 heures)
Chancelier	<a href="mailto:christian.tappenbeck@refbejuso.ch">christian.tappenbeck@refbejuso.ch</a>	031 340 24 02 (urgences)

## IV Mesures

Pour agir de manière responsable, l'Eglise doit actuellement mettre en œuvre des **mesures à trois niveaux**:

- Précaution d'ordre sanitaire (let. A)
- Préparatifs d'ordre organisationnel (let. B)
- Mettre en œuvre la pratique ecclésiastique de manière appropriée (let. C)

Les mesures décrites ci-après s'entendent comme des recommandations basées sur la situation actuelle. Celle-ci est susceptible d'évoluer rapidement. Les Eglises réformées Berne-Jura-

Soleure prie les paroisses de **réévaluer régulièrement la situation locale** et d'**adapter** les mesures à prendre en conséquence.

## **A Mesures de précaution d'ordre sanitaire**

Afin de **réduire les risques de contamination**, l'OFSP recommande à l'heure actuelle:

- De se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains plusieurs fois par jour.
- De tousser ou éternuer dans le creux du coude ou de tenir un mouchoir devant votre bouche et votre nez. Après usage, jetez le mouchoir dans une poubelle fermée et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains.
- D'éviter de serrer des mains.
- De se rendre dans un cabinet médical ou un service d'urgence uniquement après s'être annoncé par téléphone.
- Si vous avez été en contact étroit (moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes) avec une personne dont l'infection au nouveau coronavirus est confirmée, vous devez rester chez vous, éviter autant que possible les contacts avec d'autres personnes et immédiatement téléphoner à un médecin ou à un hôpital.

Consignes **en cas de symptômes de maladie** (fièvre et toux) pour l'ensemble du personnel, les personnes qui fréquentent les églises ainsi que celles qui s'y engagent:

- Annoncez-vous sans tarder auprès de votre médecin ou des autorités sanitaires compétentes.
- Restez absolument à la maison pour éviter la transmission du virus.
- Informez votre employeur ou votre autorité d'engagement.
- Informez la paroisse ou toutes les paroisses que vous avez fréquentées durant les deux semaines précédant l'apparition des symptômes.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure vous prient de **diffuser** ces mesures de précaution sanitaire le plus largement possible (p. ex. affiches, blocs d'info devant les manifestations).

Par ailleurs, les surfaces de contact telles que poignées de portes et installations sanitaires doivent être **régulièrement désinfectées** et des **produits de désinfection** doivent être **mis à disposition** dans les églises et autres locaux ecclésiaux.

## B Préparatifs d'ordre organisationnel

### 1. Mise en œuvre de mesures de précaution d'ordre sanitaire

Vous pouvez télécharger ou commander les **affiches** expliquant les règles comportementales en matière d'hygiène (y compris technique correcte pour se laver les mains) sur le site de l'OFSP<sup>1</sup>. Ensuite, il faut garantir la mise à disposition d'une quantité suffisante de **savon, produits désinfectants et serviettes pour les mains**. Comme les serviettes pour les mains en tissus doivent être prohibées aux toilettes, il faut mettre à disposition des **serviettes en papier**.

La recommandation actuelle de l'OFSP préconise le port de **masques hygiéniques** uniquement pour les personnes déjà infectées par le coronavirus (protection de la collectivité). La situation actuelle n'exige donc de commander des masques hygiéniques que pour les personnes qui, malgré leur maladie, doivent entrer personnellement en contact avec d'autres personnes.

### 2. Mesures opérationnelles

Si le coronavirus devait poursuivre sa progression, des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des personnes engagées au sein de l'Eglise pourraient être contraints de rester à leur domicile. Il est donc recommandé que les paroisses établissent une **liste** des présences et activités indispensables (par ex. aumônerie d'urgence, services funèbres par une pasteure ou un pasteur) et précisent comment atteindre les personnes concernées (p. ex. liste de numéros de téléphone mobile). De plus, nous recommandons de prendre des mesures afin de permettre le travail à domicile (par ex. accès via webmail, stockage de données de travail sur une clé USB, etc.). En cas de nécessité, le conseil de paroisse **ordonne le travail à domicile** sur la base des informations reçues des autorités. Des outils comme Cisco Webex Meetings<sup>2</sup> peuvent être utilisés pour organiser des **vidéoconférences**.

En outre, la **présidence de la paroisse** ou une **personne de contact** désignée par elle reste en relation avec les écoles et autorités locales, reçoit les annonces de maladie des membres du personnel et d'autres personnes engagées en Eglise et assure la communication au sein de la paroisse. La façon d'atteindre les services à contacter devrait être largement communiquée au sein de la paroisse (p. ex sur le site internet de celle-ci).

Vous trouvez en **annexe** un aide-mémoire des mesures à prendre en ce qui concerne les précautions d'ordre organisationnel mentionnées. La Confédération a publié par ailleurs, un [manuel](#) très utile pour aider les entreprises dans leurs préparatifs.

---

<sup>1</sup> Consultable sous: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>

<sup>2</sup> <https://www.webex.com/>

## C Pratique ecclésiale

### 1. Principes

- Toute décision portant sur des manifestations ecclésiales suit la règle suivante: **priorité absolue à la protection de la santé**. Toutes les activités ecclésiales doivent être examinées en collaboration avec les autorités étatiques pour savoir si elles pourraient entraîner une mise en danger de la santé.
- Selon les directives des autorités, les organisateurs de manifestations doivent prouver **qu'aucune personne** présente à la manifestation n'a voyagé **durant les 14 jours précédents dans l'une des régions touchées par le coronavirus**<sup>3</sup>. En outre, l'organisateur doit garantir qu'il connaît l'identité des personnes présentes à la manifestation.
- Les restrictions de la vie ecclésiales doivent être envisagées particulièrement en fonction des **groupes de personnes particulièrement à risque** (notamment enfants en bas âge, personnes âgées, malades et femmes enceintes).
- Si l'OFSP ou les autorités cantonales compétentes devaient fixer des **restrictions pour les entreprises, les postes de travail et les institutions publiques**, les paroisses et les autorités ecclésiales devraient **s'y conformer** immédiatement.
- Dans sa communication interne et externe, l'Eglise veille à respecter la terminologie utilisée par les autorités étatiques.

Les paroisses sont priées de vérifier régulièrement, sur la base des informations reçues des autorités et d'entente avec l'autorité cantonale compétente, s'il faut **ajourner** ou **annuler** des cultes ou autres manifestations ecclésiales (p. ex. catéchisme, école du dimanche).

### 2. Evénements et célébrations ecclésiales

#### a) En cas de confirmation d'infection au coronavirus

L'accomplissement de tout acte ecclésiastique et les célébrations à l'église (baptêmes, services funèbres, confirmations) sont de toute façon **suspendus si des cas d'infection au coronavirus sont confirmés dans la paroisse**. Pour les services funèbres, il convient, d'observer, en étroite concertation avec les autorités, des mesures de protection particulières.

#### b) Evaluation des risques avant d'organiser un événement ecclésial

Avant d'organiser un événement ecclésial, le conseil de paroisse procède à une **évaluation des risques** en collaboration avec l'autorité cantonale compétente. A l'heure actuelle, cette évaluation dépend notamment des facteurs suivants:

- Transmettre une information claire aux participants et collaborateurs sur les mesures en vue de réduire le risque transmission (mesures d'hygiène générales, information sur le coronavirus auprès des personnes de retour de voyage, etc.)

<sup>3</sup> Pour les régions touchées cf. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html#268606636>. Il s'agit pour l'heure des régions suivantes: Chine, Iran, Corée du Sud, Singapour ainsi que pour l'Italie, la Lombardie, le Piémont et la Vénétie (état au 2 mars 2020)

- Eviter la participation de personnes malades
- Eviter la participation de personnes ayant voyagé au cours des 14 jours précédents dans une région touchée
- Garantir la traçabilité des participants
- Disposer le public en fonction des groupes à risque (personnes plus âgées, malades chroniques, etc.)
- Locaux

#### c) Mesures durant l'événement ecclésial

Si, après évaluation conjointe des risques par le conseil de paroisse et les autorités cantonales, **le culte ou l'événement ecclésial** peut tout de même avoir lieu, il s'agit de procéder comme suit:

- Un ou une responsable de la paroisse devrait recenser au moyen d'une **liste** les noms et coordonnées des personnes présentes à des fins d'identification. Cette mesure doit permettre aux autorités étatiques de retracer les contacts en cas de besoin. En outre, les personnes participant à l'événement doivent **confirmer** n'avoir pas voyagé dans une région touchée par le coronavirus<sup>4</sup> durant les 14 jours précédents (ex.: annexe A.1). S'il n'est pas possible de garantir la tenue d'une telle liste, le culte ou l'événement ecclésial doit être **annulé**. **Les listes sont conservées sous clé et seules les autorités sanitaires compétentes ont le droit de les consulter. Elles doivent être supprimées après un délai de trois semaines.**

Les services funèbres célébrés à l'église rassemblant une assistance nombreuse représentent un défi particulier pour mettre en œuvre la tenue d'une telle liste. Une solution envisageable dans cette situation, consiste à **mettre un formulaire à disposition sur le site internet de la paroisse qui peut être téléchargé et rempli avant d'assister à un service funèbre**. Sur Google Forms<sup>5</sup>, ou chez tout autre fournisseur, vous avez **en outre** la possibilité d'établir un **formulaire électronique** (cf. annexe A.2). Dans ce cas, l'avis mortuaire devrait demander aux participants de fournir leurs coordonnées électroniques (courriel) à la paroisse afin que celle-ci puisse leur envoyer le formulaire à remplir. Les participants sont appelés à remplir le formulaire avant l'heure du service funèbre à l'église.

- **Il faut dans la mesure du possible renoncer à distribuer les psautiers. Les chants peuvent en lieu et place être projetés au moyen d'un beamer. Il est également envisageable qu'une personne qui s'est désinfecté les mains auparavant distribue les chants sur des feuilles volantes que les participants jetteront à la fin dans une poubelle fermée.**
- En cas de doute, toute célébration doit se faire sans **sainte-cène**.

La sainte-cène ne peut être célébrée qu'après avoir procédé, d'entente avec les autorités étatiques, à une **évaluation extrêmement minutieuse des risques**. Elle devra **se dérouler comme suit**:

<sup>4</sup> Cf. note 3.

<sup>5</sup> <https://www.google.com/intl/fr/forms/about/>

- Avant de distribuer la sainte-cène, les personnes officiant se désinfectent les mains à la vue de tout le monde.
- Le vin et/ou le jus de raisin sera présenté dans des gobelets individuels.
- **La pasteure ou le pasteur se désinfecte également les mains au vu de l'assistance avant un baptême.**
- Au lieu du signe de paix par poignée de main, les participantes et participants au culte sont enjoins à échanger un sourire. La **conception** du culte ou de l'événement ecclésial doit garantir la protection de la santé de l'assistance (pas de rituels de salutation ni de signes de paix, pas de contact physique, exploitation de toute la surface de l'église, désinfection notamment des poignées de porte).

### *3. Une Eglise proche des gens*

**L'aumônerie** doit être assurée même dans les situations difficiles. Les paroisses sont priées de prendre les **mesures de protection** requises (sur la base des directives des autorités)<sup>6</sup> pour permettre l'intervention des aumônières et aumôniers afin que ceux-ci puissent accomplir leur mission diaconale et d'accompagnement spirituel.

En outre, il peut s'avérer judicieux de mettre sur pied **une ligne téléphonique d'urgence pour l'aumônerie** à destination des membres de la paroisse inquiets ou malades

---

<sup>6</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>.

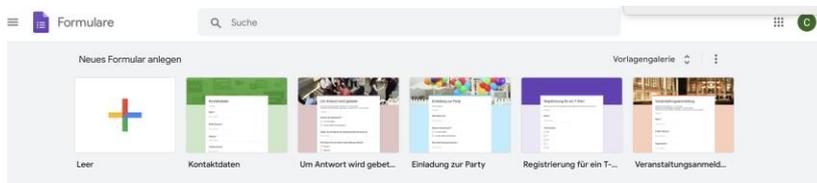


## 2. Mise en œuvre d'un formulaire électronique (par exemple «Google Forms»)

1) <https://www.google.com/intl/fr/forms/about/> → «Accéder à Google Forms»



2) Créer un formulaire («vide»):



3) **Etablir un formulaire:**

**Beerdigung vom (Datum)**

Teilnehmendenliste

Vorname und Name  
Kurzantwort-Text

Telefonnummer  
Kurzantwort-Text

Bestätigung: In den letzten 14 Tagen nicht aus Corona-Gebiet eingereist?

Ja  
 Nein

Bestätigung: Keinen Kontakt mit Corona-erkrankten Person gehabt?

Ja  
 Nein

Bestätigung: Keine Krankheitssymptome wie Husten, Fieber oder Atembeschwerden?

Ja  
 Nein

#### 4) Envoyer un formulaire:

Formular senden ✕

E-Mail-Adressen erfassen

Senden über     

**E-Mail**

An  
hans.muster@musterland.ch

Betreff  
Beerdigung vom (Datum)

Nachricht  
Ich bitte Sie, ein Formular auszufüllen:

Formular in E-Mail einfügen

[+ Mitarbeiter hinzufügen](#) Abbrechen Senden

## B. Aide-mémoire des mesures à prendre

### 1. Tous

Quoi	Comment	accompli?
Observer les mesures de prévention sanitaires	Selon les recommandations actuelles de l'OFSP	
Consulter les informations et les suivre	Consulter les sites internet de l'OFSP et des autorités cantonales; médias	
Se manifester lorsque l'on est soi-même malade	Annonce à l'office de contact	

### 2. Présidence de paroisse / organe de contact désigné

Quoi	Comment	accompli?
Présidence de paroisse: désigner l'organe de contact	Décision présidence de paroisse, le cas échéant le conseil de paroisse	
Communiquer les coordonnées de l'organe de contact	Mention sur le site internet de la paroisse; diffusion sur les autres canaux d'information	
Exercer les tâches en tant qu'organe de contact	Consultation régulière des informations des pouvoirs publics et de l'Eglise cantonale; être en lien avec les écoles, l'administration communale, etc.; communication interne et externe; réception des annonces de maladie; propositions en matière de mesures de coordination, etc.	

### 3. Conseil de paroisse et titulaires de ministères

Quoi	Comment	accompli?
Consulter régulièrement les informations de l'Eglise et des pouvoirs publics (par ex. sur les comportements à adopter et sur les régions infectées)	Consultations des sites internet (OFSP, autorités cantonales, Eglise nationale); le cas échéant, prise de contact téléphonique	
Rappeler les comportements à observer	Par ex. sur internet ou au début d'une manifestation ecclésiale	
Examiner les possibilités de d'ajourner ou la nécessité d'annuler des événements ecclésiastiques (cultes, KT, école du dimanche, etc.) Le cas échéant, annuler l'événement	D'entente avec les autorités cantonales; évaluer entre autres éléments sous l'angle de l'affluence attendue, du caractère international et de la structure d'âges des participantes et participants.	
Analyser des alternatives pour le culte et une ligne d'urgence pour l'accompagnement spirituel; le cas échéant clarifier les possibilités de mise en œuvre	Possibilités au niveau technique et organisationnel; impliquer les secrétariats de paroisse	
Evaluer les présences et activités indispensables	Priorisations; services funèbres prioritaires	

Instituer des mesures de travail à domicile ou de vidéoconférences pour les collaboratrices et collaborateurs (sur la base de l'évaluation des présences et activités indispensables)	Décision du conseil de paroisse; communication aux collaboratrices et collaborateurs	
Diffuser consignes et directives aux collaboratrices et collaborateurs pour limiter les risques (par ex. pour toute visite à caractère diaconal ou d'assistance spirituelle, mais aussi pour les services funèbres à l'église)	Sur la base des recommandations et instructions des pouvoirs publics et de l'Eglise cantonale	

#### 4. Secrétariat de paroisse

Quoi	Comment	accompli?
Etablir, distribuer et faire dresser des listes de participantes et participants	Impression des listes; formulaires électroniques; collaboration avec les sacristaines/sacristains	
Faire une liste des présences et activités indispensables de même qu'une liste des numéros de téléphone des collaboratrices et collaborateurs. Déposer la liste à un endroit bien accessible	Mettre la liste en circulation et/ou demander une réponse; évaluation selon les priorités. En étroite concertation avec le conseil de paroisse.	
Préparer le travail à domicile ainsi que l'option de vidéoconférence d'un point de vue technique et organisationnel Le cas échéant mettre en vigueur (selon la décision du conseil de paroisse)	Par ex. sauvegarde des données importantes pour le travail sur des supports externes (clés USB); évaluations d'un point de vue technique; ententes sur les délais d'exécution	
Evaluer les possibilités techniques et organisationnelles d'alternatives pour le culte; le cas échéant, les mettre en œuvre (p. ex.: enregistrements sonore ou vidéo)	Retransmissions de cultes ou d'offices sur internet, podcasts, etc.	
Evaluer les possibilités techniques et organisationnelles de mettre en place une ligne téléphonique d'urgence pour l'assistance spirituelle (cure d'âme); le cas échéant, la mettre en œuvre	Par ex, détermination des numéros de téléphone, des heures de présence et de desserte	
Acheter des masques de protection	Pour les personnes malades	
Faire ajourner ou faire annuler tout événement de tiers dans les locaux ecclésiaux	Prise de contact avec les locataires de locaux ecclésiaux; accord	

#### 5. Sacristaine/sacristain

Quoi	Comment	accompli?
Mettre les affiches de prévention et règles de comportement	Commander les affiches auprès de l'OFSP ou les imprimer (en collaboration avec le secrétariat de paroisse); suspendre les affiches; assurer la logistique relative aux listes de participants	

Mettre à disposition le savon, les serviettes en papier pour les mains et produits désinfectants dans l'Eglise et dans les autres locaux paroissiaux	Commande (en collaboration avec le secrétariat de paroisse) et distribution	
Désinfecter régulièrement	Nettoyer fréquemment les poignées de porte, guichets, installations sanitaires, etc, Lorsque des cultes ont lieu: y comp. bancs d'églises et psautiers	
Perception de collectes	Observer des précautions spéciales (p. ex. gants jetés après la collecte dans un contenant que l'on peut fermer)	